



INUIT DU NUNAVIK

■ ■ Qui sont-ils, combien sont-ils, où sont-ils ?

Le Nunavik (qui signifie en inuktitut « *le grand territoire habité* ») fait partie du monde circumpolaire, comprenant (d'est en ouest) le Groenland, le Labrador, le Nunavut, la région des Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest, l'Alaska et la Sibérie (en Russie).

Le Nunavik est peuplé de 9400 Inuit, qui vivent dans 15 villages, répartis le long des côtes de la baie d'Ungava, du détroit et de la baie d'Hudson. Situés de 1 000 à 1 900 kilomètres au nord de Montréal, tous ces villages, sauf trois, comptent moins de 1 000 habitants. Les collectivités plus considérables sont celles de Kuujuaq, de Puvirnituk, et d'Inukjuak. Le nom Inuit (Yuit en langue de Sibérie et d'Alaska) signifie « *les Hommes* ». Le nom Eskimo, considéré par eux comme péjoratif, signifiait « *mangeurs de viandes crues* ».

La population du Nunavik est jeune : les moins de 30 ans en représentent plus de 60 %, soit le double de la proportion correspondante dans le Sud du Québec. Chez les Inuit, le taux de croissance naturel de la population est de trois à quatre fois supérieur à la moyenne québécoise. Depuis les années 1950, l'espérance de vie s'y est largement accrue, la moyenne passant de 48 à 64 ans.

Le territoire inuit du Nunavik couvre quelque 505 000 km², ce qui correspond au tiers de la province de Québec. Aucune route ne relie les collectivités du Nunavik entre elles, ni le Nunavik au Sud de la province.

■ ■ Éléments d'histoire

Depuis plus de 4000 ans • les Inuit du Québec nordique occupent le territoire du Nunavik.

À partir du XVIII^e siècle • le contact entre l'Europe et le Nunavik a surtout été assuré par les missionnaires anglicans, les marchands de fourrures et la Compagnie de la baie d'Hudson.

1867 • Le territoire du Nunavik – autrefois la Terre de Rupert – a été cédé au Canada à l'époque de la Confédération.

1912 • La loi sur l'extension des frontières transfère à la province de Québec la compétence sur le territoire du Nunavik, à la condition de régler les revendications territoriales pendantes des autochtones.

1960 • Création de la Direction Générale du Nouveau Québec.

1975 • Signature de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois (CBJNQ) entre les Inuit, les Cri et les gouvernements du Québec et du Canada.

1999 • Le Québec crée la Commission du Nunavik dont la mission est de proposer une forme de gouvernement autonome pour gérer ce territoire.

■ ■ Activités et Ressources

Adaptés aux rudes conditions de leur milieu, les Inuit, équipés d'arc, de kayak et de traîneaux à chien, vivaient exclusivement de chasse et de pêche. Le phoque était leur aliment de base. Ce mode de vie semi-nomade a disparu avec la sédentarisation des villages, dans les années 1950, qui bouleversa leur mode de vie. Cependant de nombreuses personnes perpétuent un mode de vie traditionnel en complément à d'autres activités modernes citadines, même si le fusil a remplacé le harpon et la motoneige le traîneau. Le mouvement coopératif joue un rôle de premier plan dans l'évolution économique du Nunavik. La Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec et la Société Makivik sont les principaux acteurs économiques de la région.

■ ■ Informations sur la langue et la religion

Leur langue maternelle, l'*inuktitut*, est parlée par 95 % des Inuit. Elle demeure la principale langue parlée car elle est riche, souple et s'adapte aux réalités contemporaines. La langue seconde de la

Où sont-ils ?

• Carte
« Les communautés autochtones au Québec ».

majorité des Inuit reste l'anglais, mais l'emploi du français est en nette progression.

Les croyances inuit traditionnelles sont une forme d'animisme, selon lequel tous les objets et les êtres vivants ont une âme. Tous les phénomènes surviennent par l'action d'un esprit. La personne pouvant le mieux maîtriser les esprits est le chamane que l'on consulte habituellement pour guérir des maladies et résoudre des problèmes graves. La plupart des rites communautaires sont concentrés sur la préparation de la chasse et les mythes traitent souvent des relations qui existent entre les êtres humains, les animaux et l'environnement. Dans le Canada arctique, le Groenland, le Labrador et le sud de l'Alaska, un grand nombre d'Inuit se sont convertis au christianisme. Les Inuit vivaient traditionnellement dans des iglous (Iglu en Inuktitut qui signifie « maison ») faits de peau ou de blocs de glace. Aujourd'hui, la majorité des Inuit vivent dans des habitations de style occidental construits par les gouvernements.

■ ■ Informations sur la culture

L'*Inuit Qaujimagatuqangit* (IQ) est le savoir traditionnel inuit.

Les Inuit ont un code de comportement établi depuis longtemps qui repose sur des valeurs et des pratiques consacrées. Ces valeurs sont communiquées aux jeunes Inuit dès leur plus jeune âge par des contes, des chansons, des modèles de comportement et des légendes qui parlent du succès associé au fait de les garder en mémoire.

Valeurs relationnelles • Partage, générosité, famille, respect, amour, écoute, égalité, importance et confiance.

Valeurs liées au travail • Bénévolat, respect, pratique, maîtrise de la situation, travail d'équipe, coopération, unité, consensus et conservation.

Valeurs liées à la collaboration • Patience, endurance, improvisation, force, adaptabilité, résilience, ingéniosité, capacités à aller de l'avant, vision, survie, interdépendance et honnêteté.

Ces valeurs sont basées sur les huit principes directeurs du Pinasuaqtavut, ainsi :

- *Inuuqtiigiitsiarniq*: respect de l'autre, rapports avec l'autre et compassion envers les autres ;

- *Tunnganarniq*: promouvoir un bon état d'esprit en étant ouvert, accueillant et intégrateur
- Pijitsirarniq*: servir la famille et la communauté

Ajiiqatigiingniq: discuter et développer des consensus pour la prise de décision ;

- *Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq*: le développement des compétences par la pratique, l'effort et l'action ;

- *Piliriqatigiingniq/Ikajuqtiiginniq*: travailler ensemble dans un but commun ;

- *Qanuqtuurniq*: innovation et ingéniosité dans la recherche de solutions ;

- *Avatimik Kamattiarniq*: respect et soin de la terre, de la faune et de l'environnement.

■ ■ Organisation sociale et politique

La famille – qui comprend le noyau familial, les parents proches et les parents par alliance – est l'unité sociale la plus importante.

La nourriture, comme le gibier et le poisson, est considérée comme la propriété de la communauté. La loi sociale sous-jacente est l'obligation d'aider son prochain. Les railleries de la communauté sont le moyen de contrôle social le plus courant. Dans des cas extrêmes, après d'interminables délibérations, un délinquant peut être socialement banni ou même mis à mort. En l'absence de toute structure légale communautaire, faire du mal à autrui met en danger son propre groupe familial (qui est tenu responsable du délit) et une vendetta par le sang devient possible. Les manifestations d'émotions trop vives sont fermement condamnées. Certains groupes règlent les conflits par des combats ou des duels de chansons, au cours desquels les protagonistes en colère improvisent des chansons insultantes ; le perdant peut alors être chassé de la communauté.

Les alliances entre personnes non parentes sont créées et entretenues par des cadeaux donnés en témoignage de respect. Le chef d'une maisonnée offre même parfois la compagnie de la femme la plus estimée, qui peut toutefois refuser.

La vie sociale est très peu hiérarchisée et les chefs, choisis uniquement en vue d'objectifs provisoires, ne disposent que de peu d'autorité.

■ ■ Questions de genre

Dans la culture traditionnelle les mariages, bien que parfois arrangés, sont généralement ouverts au choix individuel. La monogamie est d'usage, mais la polygynie et la polyandrie existent aussi. Le mariage, qui est une quasi-nécessité pour la

Informations sur la culture

• Texte dans son intégralité sur le *Qaujimagatuqangit* (IQ) (site internet du ministère des Ressources humaines).

survie physique, est fondé sur une division stricte du travail. Chacun des époux conserve ses propres outils, ses biens domestiques et d'autres possessions personnelles. Les hommes construisent les maisons, chassent et pêchent, tandis que les femmes font la cuisine, préparent les peaux d'animaux et fabriquent des vêtements.

■ ■ État du droit les concernant

→ CITOYENNETÉ →

Citoyens canadiens, les Inuit sont assujettis aux lois fédérales et provinciales sur la taxation et la fiscalité.

→ Autonomie gouvernementale du Nunavik →

En 1989 • Les Inuit créent le comité constitutionnel du Nunavik et lui confient le mandat d'élaborer un projet de constitution axé sur les structures d'un éventuel gouvernement régional.

En 1999 • Les gouvernements du Québec et du Canada concluent un accord politique avec les Inuit en vertu duquel le Québec crée la Commission du Nunavik, dont la mission est de proposer une forme de gouvernement autonome pour gérer ce territoire.

En 2002 • Le Québec et les Inuit concluent l'Entente Sanarrutik en vue d'accélérer le développement économique et communautaire du Nunavik.

En 2003 • Les trois parties signent une Entente cadre portant sur les négociations à entreprendre pour former ce gouvernement.

En 2004 • Le gouvernement du Québec et l'administration régionale Kativik signent l'Entente Sivunirmut qui permet de regrouper une grande partie du financement provenant de plusieurs ministères et organismes en une seule enveloppe globale.

→ EXPLOITATIONS MINIÈRES →

Au milieu des années 1990, l'ouverture des mines de Troilus et de Raglan, dans le nord du Québec, a marqué le début de la participation active des autochtones à l'industrie minière du Québec, grâce à des accords et des alliances avec les entreprises. L'entente Sanarrutik engage le gouvernement du Québec à faciliter la conclusion d'ententes entre les Inuit (Makivik corporation) et les sociétés minières en ce qui concerne la remise en état des

mines, les accords financiers, l'embauche d'effectifs et l'attribution de marchés de services.

→ ENTENTES CONCLUES AVEC LES INUIT →

Le 21 octobre 1998 • Entente cadre concernant la région Kativik.

Le 29 juin 1999 • Entente particulière concernant l'enveloppe de financement pour le développement des communautés inuites.

Le 5 novembre 1999 • Création de la commission du Nunavik.

Le 5 novembre 1999 • Accord politique entre la partie Nunavik, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral pour l'examen d'une forme de gouvernement au Nunavik par l'institution d'une Commission du Nunavik.

Le 9 avril 2002 • Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik.

Le 26 juin 2003 • Entente cadre de négociation sur la fusion de certaines institutions et la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik.

Le 31 mars 2004 • Entente Sivunirmut concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (ARK).

Le 24 novembre 2004 • Modification (n° 1) à l'Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik.

Le 16 août 2005 • Modification (n° 2) à l'Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik.

Le 31 mars 2006 • Modification (n° 3) à l'Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik.

Le 31 mars 2006 • Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik, version administrative consolidée.

■ ■ Les problèmes et les revendications

La sédentarisation a provoqué, comme pour la majorité des Amérindiens du Québec, d'importants bouleversements des modes de vie et de nombreux problèmes comme le chômage et le suicide. Le Nunavik est gravement touché et a connu ces dernières années une progression importante.

Un problème écologique, celui du réchauffement de la planète, alarme particulièrement les Inuit qui craignent un amincissement de la couche de glace Ce qui les empêcherait de se déplacer, de chasser et de pêcher.

État du droit les concernant

- Entente Sanarrutik.
- Entente cadre.
- Entente Sivunirmut.

La pollution est une autre préoccupation alarmante. En effet, le taux de BPC (Biphenyls Polychlorinés) chez les enfants inuit du Nunavik est quatre fois plus élevé que celui des enfants blancs du sud du Québec. Les Inuit du Québec peuvent ainsi revendiquer le triste titre de population la plus contaminée du monde.

■ ■ Organisations autochtones

À la fin du xx^e siècle, les Inuit ont créé des organismes chargés de représenter leurs intérêts. De tels organismes ont, par exemple, contribué à répondre aux revendications territoriales. L'International Inuit Circumpolar, Conférence (ICC) fondée en 1977, se réunit tous les trois ans. Elle offre un forum aux Inuit du Groenland et d'Amérique du Nord pour discuter des problèmes courants, faire pres-

sion pour les intégrer dans les plans de développement économique, et promouvoir la protection de l'environnement.

La Société Makivik, constituée en 1978, est le porte-parole des Inuit en ce qui concerne la protection de leurs droits et de leurs intérêts liés à la CBJNQ. Société sans but lucratif, appartenant aux Inuit du Nunavik, Makivik a pour mission première de protéger l'intégrité de la Convention et concentre ses efforts sur le développement politique, social et économique du Nunavik.

• Site internet : www.makivik.org

L'Institut Culturel Avataq est un organisme sans but lucratif qui se consacre à la protection et à la promotion de la langue et de la culture des Inuit du Nunavik. L'institut offre les programmes et services suivants : programme de promotion de l'inuktituk, musées du Nunavik et collection d'art inuit.

• Site internet : www.avataq.qc ■

■ ■ Sélection bibliographique

→ OUVRAGES →

Therrien Michèle, 1999, *Printemps inuit. Naissance du Nunavut*, Montpellier, Indigènes, 143 p.
Bernard Saladin d'Anglure, 2006, *Être et renaître inuit, homme, femme ou chamane*, Gallimard, 429 p.

→ ARTICLES →

Morin Françoise, *Recherche amérindiennes au Québec*, vol. XXXI, n° 3, p. 25-36.
Morin Françoise et Saladin d'Anglure Bernard, 1995, « L'ethnicité, un outil politique pour les autochtones de l'Arctique et de l'Amazonie », *Études/Inuit/Studies*, 19 (1), p. 37-68.
Morin Françoise, 2001, « La construction de nouveaux espaces politiques inuit à l'heure de la mondialisation », *Recherche amérindienne au Québec*, vol. XXXI, n° 3, p. 25-36.
Saladin d'Anglure Bernard, 1992, « La Conférence inuit circumpolaire et la protection des droits collectifs des peuples », in H. Giordan, *Les Minorités en Europe. Droits linguistiques et droits de l'homme*, Paris, Kimé.